



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES

DÉCISION DU MAIRE

République Française
Département des Yvelines

Décision du 21 novembre n° 24/086
DIRECTION JEUNESSE SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

Objet :

Signature de conventions pour la mise en place d'ateliers d'initiation sportive pour les élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles des écoles ovilleuses de la Ville de Houilles

Le Maire de la Ville de Houilles, Conseiller départemental des Yvelines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2122-22 4°,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°20/224 du Conseil municipal du 5 juillet 2020 donnant délégation au Maire pour prendre les décisions énumérées à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et notamment le 4° permettant au Maire de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget* »,

Vu le projet de convention,

Considérant que le sport scolaire joue un rôle déterminant dans l'accès des jeunes au sport et donne sens au « Vivre ensemble » et à l'apprentissage de la vie associative, qu'il participe pleinement à la santé et à la préservation de l'intégrité physique des élèves. C'est un atout privilégié pour l'égalité des chances et pour la formation citoyenne des jeunes, en direction des élèves des 2^{ème} et 3^{ème} cycles des écoles ovilleuses,

Considérant la mise en place d'ateliers de découverte et d'initiation à la pratique des activités sportives proposées par les associations ovilleuses et qui se dérouleront de novembre à décembre 2024,

Considérant que les associations suivantes ont présenté un projet dont le tarif et le contenu correspondent au souhait la Ville :

- L'association « HANDBALL BOUCLE DE SEINE 78 (HBS78) » sise 24 rue Thiers – Houilles 78800 pour des interventions de Handball,
- L'association « RUGBY OLYMPIQUE CLUB HOUILLES CARRIERES-SUR-SEINE (ROCHC) » sise 36 rue Pierre-Joseph Proudhon – Houilles 78800 pour des interventions de Rugby.

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20241121-24-086-CC
Date de réception préfecture : 21/11/2024

DÉCIDE :

Article 1^{er} : **DE CONCLURE ET SIGNER** les conventions d'intervention sportive avec les associations mentionnées ci-dessous :

- HANDBALL BOUCLE DE SEINE 78 (HBS78) ;
- RUGBY OLYMPIQUE CLUB HOUILLES CARRIERES-SUR-SEINE (ROCHC).

Article 2 : **DE PRÉCISER** que les dépenses sont inscrites au budget communal (Gestionnaire : SPOR – Fonction : 30 – Nature : 6238).

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

Article 4 : Monsieur le Directeur général en charge des ressources et Monsieur le Trésorier principal de Houilles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 21/11/2024

Publication effectuée le : 21/11/2024

Exécutoire ce jour : 21/11/2024

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture
078-217803113-20241121-24-086-CC
Date de réception préfecture : 21/11/2024